
	<b>InterSage de la Baie du Mont Saint Michel</b> <b>Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B</b> <b>Baie du Mont Saint Michel -</b>	
<b>Compte rendu de la réunion du 27 novembre 2015 – Comité technique</b>		
<b>Emargement :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Voir ci-joint.</li></ul> <b>Pièces jointes :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>– Support de présentation de la réunion du 5 février 2016 et ses annexes</li></ul>		



## InterSage de la Baie du Mont Saint Michel

### Etude de faisabilité juridique et économique de l'E.P.T.B Baie du Mont Saint Michel

#### Compte rendu de la réunion du 5 février 2016 – Comité technique

#### OBJET DE LA REUNION

#### COTEC n°xx

Jospeh BOIVENT introduit la réunion en excusant les absents et rappelle que l'objet de la réunion est de faire un point sur le rapport de phase 2 de l'étude. Il invite Laurent TRAVERT à faire un point sur l'avancement de l'étude.

Laurent TRAVERT rappelle que le dernier comité technique a notamment porté sur les explications du tableau qui est fourni en annexe 12 du rapport de phase 2 et qui est très utile à la compréhension du contexte et des conditions de rapprochement des aspects missions et compétences. Il indique avoir demandé à Aude WITTEN de présenter les conclusions de l'étude du CEREMA, n'ayant pas pu assister à la dernière réunion relative à cette étude.

Véronique FUOC présente l'ordre du jour de la réunion.

Elle présente les compléments du rapport de phase 1 demandés lors de la réunion du comité technique du 27 novembre 2015. L'ensemble des comptes rendus a été renvoyé et les corrections demandées ont été apportées. Le comité technique valide ce point.

Elle présente les cartographies revues en rappelant les demandes exprimées lors du comité du technique du 27 novembre 2015. Olivier LEMAITRE demande si un compte rendu a été rédigé suite au comité technique du 27 novembre dernier. Véronique FUOC indique qu'il a été rédigé tout de suite après la réunion, mais non diffusé, à défaut de feuille d'emargement. Le compte rendu a été envoyé récemment à l'INTERPAGE. Il relève que les cartes ne répondent par totalement aux besoins. Il demande une précision sur la différence entre « institutionnel » et « terrain ». Véronique FUOC précise que les cartes « institutionnel » correspondent à la cartographie des collectivités portant les compétences et que les cartes « terrain » correspondent aux cartes d'exercice effectif des compétences. Olivier LEMAITRE explique que les cartes doivent avoir une vocation pédagogique dans le cadre des présentations aux élus. Elles doivent permettre de montrer facilement qu'il y a un enjeu de répondre ou non à des lacunes. Séverine RENARD indique qu'il devait y avoir une synthèse en accompagnement des cartes ; cette synthèse devant être partagée par l'ensemble du comité technique. Manuel SARRAZA demande s'il est prévu une présentation des cartes. Il observe avoir reçu les documents en début de semaine et regrette de ne pas avoir eu le temps d'en prendre connaissance. Véronique FUOC répond que l'objet de la réunion est de regarder la phase 2, mais reste ouverte à reprendre la présentation des cartes.

Claude DULAMON observe que les documents ont été reçus il y a peu de temps et relève que le rapport de phase 2 est très lourd à lire. Elle demande à l'InterSage de s'expliquer en qualité de maître d'ouvrage. Laurent TRAVERT rappelle que l'objectif est de tenir le séminaire de phase 2 en juin. Il indique que le rapport de phase 1, diffusé en août, a été présenté à plusieurs reprises dans le cadre de réunions de comité technique, et que le rapport de phase 2 a été diffusé en décembre. Il explique renvoyer systématiquement l'ensemble des documents à tous les interlocuteurs pour être certain qu'ils soient bien reçus.

Olivier LEMAITRE indique que selon lui, la cartographie et la synthèse, qui sert à assier la stratégie, est l'élément essentiel de la réussite de l'étude. Il trouve que cette étape est trop rapide et ne fait pas l'objet d'une appropriation collective. Les documents transmis n'aident pas à l'aide à

la décision. Par ailleurs, il a des questions sur la méthode de cartographie du volet opérationnel. Véronique FUOC prend note de ces observations. Elle rappelle néanmoins que la demande exprimée était d'avoir des cartes à l'échelle de l'InterSage et qui permettent de se reporter au rapport de phase 1 pour identifier les actions et les maitrises d'ouvrages. Aurélie JOUE observe qu'aller à la rencontre des EPCI-FP avec un jeu de cartographie qui servent à la communication aux EPCI-FP. Véronique FUOC relève qu'un support de communication des enjeux aux élus et un jeu de cartes d'illustration du rapport de phase 1 sont deux choses différentes. Laurent TRAVERT propose de valider les couches entre les animatrices de SAGE et l'INTERPAGE pour faire un dernier jeu de cartes. Il observe que la rédaction d'éléments de communication aux élus ne font pas partie du cahier des charges et propose de monter un groupe de travail spécifique sur ce sujet. Joseph BOIVENT s'interroge sur la pertinence d'avoir une cartographie et propose de travailler sur des tableaux de synthèse. Véronique FUOC indique que les tableaux sont faits et sont annexés au rapport de phase 1. Joseph BOIVENT demande à Laurent TRAVERT de s'appuyer sur les animatrices de SAGE pour établir un tableau de synthèse de trois colonnes. Laurent TRAVERT indique sur ce degré de synthèse n'est pas possible du fait de la complexité des échelles différentes en fonction des missions. Laurent TRAVERT demande à ECOSFERES / HUGLO LEPAGE d'établir une synthèse du rapport de phase 1 en faisant ressortir les enjeux. Laurent TRAVERT indique qu'il va organiser un groupe de travail pour travailler les éléments de langage et de communication aux élus.

Claude DULAMON souhaite savoir ce sur quoi on a avancé et qui permette d'identifier rapidement la progression de la mission. Elle invite l'AMO à produire un tableau de suivi précis des corrections apportées aux documents. Véronique FUOC rappelle que le rapport de phase 2 a été communiqué le 22 décembre 2015 à l'INTERPAGE. Les observations pouvaient être faites jusqu'au 22 janvier 2016. Certains membres du comité technique les ont faites Les observations ont été intégrées dans le rapport de phase 2 renvoyé le 29 janvier 2016.

Véronique FUOC demande s'il y a des questions pour ce qui concerne le volet juridique. Sylvie LEROY observe que le rapport n'a pas été modifié concernant la forme juridique des EPAGE préconisée en syndicat mixte fermé, ce qui n'est pas compatible avec la mise en œuvre des DIG. Elle demande à ce que la possibilité de constituer un syndicat mixte ouvert soit indiquée dans le rapport.

Olivier LEMAITRE s'interroge sur la capacité d'un EPAGE à porter un SAGE. Gwendoline PAUL répond que les choses ne sont pas tranchées et que la doctrine n'est pas tout à fait en phase avec la réglementation. Elle indique que la détermination des orientations stratégiques est prégnante dans la détermination des missions des EPAGE. Elle observe qu'il n'y a pas de contradiction entre la planification opérationnelle et le portage du SAGE.

Sylvie LEROY demande si le rapport de phase 2 transmis ne porte que sur la GEMAPI. Elle demande comment ce document sera complété. Véronique FUOC lui répond que le marché complémentaire ayant été notifié fin janvier 2016, les rapports de phase 1 et 2 seront complétés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 en fonction de la réception des éléments complémentaires collectés par l'INTERPAGE.

Véronique FUOC présente la méthodologie d'estimation des coûts nets. Elle explicite que certaines variables doivent être ajustées et précisées dont notamment les conditions d'intégration de la Digue de la Duchesse Anne et du barrage du Couesnon. Claude DULAMON demande si l'inventaire des ouvrages hydrauliques a été faite et chiffrée. Véronique FUOC confirme la prise en compte de ces interventions dans les projections de coûts. Aude WITTEN demande comment les coûts ont été pris en compte. Véronique FUOC indique que les éléments ont été pris en compte dans l'estimation des coûts actuels et des coûts futurs.

Véronique FUOC expose que les coûts actuels ne peuvent pas être projetés en tant que tels. Elle explicite qu'il n'existe pas de document de planification commun à l'ensemble des territoires et des maitrises d'ouvrages permettant d'estimer les coûts futurs. L'estimation des coûts futurs s'appuient sur des documents de planification propres à chaque territoire, sur les projets

d'investissements identifiés lors des entretiens, sur des indications complémentaires. Elle indique que la base des coûts futurs établie aujourd'hui n'est pas complète. Partant, deux méthodes sont possibles : soit repartir sur une estimation détaillée, soit travaillé sur la base de % de variation par rapport aux coûts estimés. Olivier LEMAITRE demande à ce qu'un tableau soit présenté et que le principe pris pour le coût futur soit présenté. Il demande comment la distinction fonctionnement et investissement a été faite. Véronique FUOC présente l'exemple du tableau sur le SAGE COUESNON et la méthode de répartition par missions et par maîtrise d'ouvrage. Ce travail a été réalisé sur tous les secteurs. Il a permis d'établir les tableaux de synthèse par maîtrise d'ouvrage pages 59 – 60 du rapport.

Sylvie LEROY s'interroge sur le niveau des subventions prises en compte et demande le renvoi des tableaux. Véronique FUOC indique que les tableaux seront renvoyés.

Aurélie JOUE demande comment les subventions d'investissement sont prises en compte. Thierry ROBIN répond que cela dépend de la nature du projet. Olivier LEMAITRE confirme que cette question des subventions va être difficile à trancher dans les mois qui viennent. Il s'interroge sur la capacité des Régions et des Départements à maintenir leurs subventions. Joseph BOIVENT indique que le financement par subventions régionales et départementales est déjà difficile à maintenir. Jean – Claude DUBOS indique que les modalités de financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne doivent être actualisées, la politique de subvention de l'Agence ayant été modifiée récemment. Il alerte sur la façon de prendre en compte les taux et les modalités de versement qui peuvent avoir une incidence notable sur l'estimation des coûts futurs. Laurent TRAVERT indique que les hypothèses doivent être clairement établies dans le rapport. Aude WITTEN trouve qu'il est dangereux de présenter une colonne finale « reste à financer », car un seul partenaire est sur un cycle long. Elle préconise l'établissement de deux tableaux : un tableau en coût brut, et un tableau en coût net sur la base de ce qu'il se passe aujourd'hui. Elle conclut en disant que le chiffre de coût net ne doit pas être affiché comme un engagement. Véronique FUOC note cette interrogation, mais indique qu'il sera important de présenter un coût par habitants aux EPCI-FP. Olivier LEMAITRE suggère d'afficher le coût brut et le coût net, pour tenir compte de la possibilité d'une baisse des subventions, afin que les EPCI-FP aient conscience que la réception des subventions n'est pas certaine. Il indique que selon lui, il est important de répartir les coûts réguliers et les coûts ponctuels. Aurélie JOUE précise qu'il s'agit des coûts administratifs et des coûts techniques de fonctionnement.

Elle dit que cette interrogation doit être élargie aux clés de répartition.

Sylvie LEROY demande à ce que les hypothèses prises en compte soient validées par une instance différente des animatrices de SAGE. Elle mentionne que certains coûts peuvent avoir été oubliés. Elle indique que l'estimation des coûts dépend de la politique de la mise en œuvre des SAGE et prend l'exemple des interventions sur la qualité de l'eau et de la limitation des interventions des SBV pour atteindre le bon état des eaux. Il aurait fallu 17 M€ pour faire ces actions, et les syndicats de BV n'ont provisionné que 1.5 M€. Elle demande si un autre parti pris a été adopté sur le SAGE du BC DOL et se demande comment ces différences peuvent être traitées. Aurélie JOUE se déclare incapable de déterminer le coût de certaines actions, car leur mise en œuvre dépend notamment des moyens financiers alloués par certains acteurs. Elodie NIVOT précise que les estimations prises en compte sont très approximatives, car elles sont issues de la stratégie du SAGE réalisée en 2013 et au cours de laquelle certaines actions n'ont pas été chiffrées. Elle s'inquiète de la validité de la comparaison des chiffres au vu de la différence des documents pris en compte. Claude DULAMON demande comment le volet « PI » des communes sera pris en compte. Véronique FUOC répond qu'il est important de documenter l'estimation des coûts. Laurent TRAVERT rappelle que l'objectif de l'exercice est d'avoir une comparaison des chiffres connus aujourd'hui avec une situation future. Le fait que les chiffres ne correspondent pas à une réalité à venir n'est pas gênant, car ce n'est pas la valeur intrinsèque du chiffre qui est importante c'est l'échelle de coûts par habitants qui en résulte qui sera importante. Gérard DIEUDONNE répond que quel que soit le scénario la masse de coût sera identique, c'est la clé de répartition, c'est-à-dire qui paye, qui est fondamentale. Olivier LEMAITRE est d'accord avec ces derniers deux points de vue.

Véronique FUOC précise que l'estimation des coûts bruts ne tient compte d'aucune optimisation en termes de planification des actions ou d'optimisation des procédures d'achats. Elle demande si le comité technique souhaite tenir compte de ces variables dans la projection des coûts futurs ou pas. Cette option n'est pas retenue par le comité technique. Toutefois, Gérard DIEUDONNE indique que ce qui est important est de savoir le delta entre l'existant et le futur. Laurent TRAVERT ajoute que cela dépend du scénario de structure retenu. Serge LEDAFNIET rebondit sur cette idée de comparaison et demande à ce que les tableaux de coûts par habitants intégrés au rapport de phase 2 page 115 en incluant la situation « avant ». Véronique FUOC confirme que ce complément sera apporté, en étant attentif au fait que la gestion des ouvrages hydrauliques par les ASA et des éventuels ouvrages privés ne sont pas pris en charge par les communes. Elle indique que les comparaisons pourront être faites au niveau des EPCI-FP dans la configuration connue au 30 août 2015. Claude DULAMON demande comment seront pris en compte les estimations de ce qui devrait être fait et ce qui ne l'est pas. Didier L'HOMME propose que soit pris en compte un coût standard d'entretien par ouvrage, à condition que les ouvrages soient toujours utilisés.

Didier L'HOMME interjette que la projection d'un coût par habitant à l'échelle d'un EPCI-FP ou à l'échelle globale d'un futur EPTB « va parler aux élus ». Véronique FUOC confirme l'intérêt de cette approche et indique que c'est bien ce qui a été fait jusqu'à présent dans l'objectif de tester différentes échelles de solidarité avec des clés de répartition.

Véronique FUOC présente la méthode du calcul du coût aidé. Sylvie LEROY met en avant son désaccord sur cette méthode de calcul. Elle ajoute que selon elle, la prise en compte des recettes versées par les syndicats producteurs d'eau ne relève pas de la GEMAPI et qu'il s'agit dès lors, d'une erreur. Elle relève que cette erreur est dupliquée, selon elle, sur le SM du Couesnon, et sur les syndicats de bassins versants, ainsi que sur le SM de la SELUNE. Véronique FUOC répond que ces points avaient été validés avec les syndicats concernés cet été à la lecture des comptes administratifs. Sylvie LEROY demande pourquoi les produits des syndicats producteurs d'eau sont retirés du coût aidé dans la situation actuelle. Véronique FUOC répond que les contributions des producteurs d'eau potable ont été prises en compte comme il est prévu dans les statuts, ces contributions étant dédiées au financement du fonctionnement du syndicat. Sylvie LEROY demande pourquoi les coûts ne sont pas nuls. Véronique FUOC propose de reprendre les comptes administratifs du syndicat mixte du COUESNON pour vérifier ce point.

Patrick MOREL relève que concernant les ouvrages RCM, il y a deux positions, celle du CEREMA et celle de l'INTERPAGE. Il demande pourquoi une seule version a été retenue. La version à 3.2%, celle de la position de l'INTERPAGE, ne peut pas être la seule retenue. Véronique FUOC est d'accord avec ce point de vue, le groupement AMO restant dans l'attente de la position définitive du CEREMA pour intégrer ce chiffrage. Aude WITTEN fait une rapide synthèse des conclusions rendues par le CEREMA sur ce sujet le 19 janvier dernier. Elle rappelle que l'objet de l'étude CEREMA est de décrire le fonctionnement physique du barrage du COUESNON vis-à-vis du RCM et vis-à-vis de la GEMAPI. Elle dit que la note de l'INTERPAGE a été évoquée au comité technique de novembre dernier. Elle indique que cette note avait pour vocation de générer un débat technique qui a eu lieu le 19 janvier dernier. L'objet de ce débat est de se mettre bien d'accord sur les fonctionnalités du barrage. Elle propose que la partie du rapport soit réservée à la diffusion des conclusions définitives du CEREMA. Elle rappelle que le CEREMA a fait une validation intermédiaire en octobre et a diffusé le rapport quasi définitif en décembre 2015. Une réunion de travail a été organisée avec l'ensemble des membres du COPIL de l'étude. Des remarques pertinentes ont été portées lors de cette réunion, notamment sur des formulations plus nuancées. Les membres du COPIL se sont mis d'accord sur les bases de chiffres présentées par le CEREMA, qui présentait sur une base 100 des usages qui pouvaient être simultanés. La conclusion principale est que le barrage fonctionne tout le temps pour le RCM du Mont, mais que dans le quart de ce temps - là, le barrage assure des fonctions GEMAPI notamment au regard d'une situation comparée à l'ancien barrage de la Caserne. Véronique FUOC en conclut que la charge future à prendre en compte est plutôt de l'ordre de 250 000 €/an.

Aude WITTEN demande à ce que la traduction économique soit réservée. Elle indique que selon le comité de pilotage, l'étude a vocation à aidé la définition des termes d'une incidence financière de prise en compte du barrage. Ces éléments doivent faire l'objet d'une négociation politique et demande à ce que le rapport de phase 2 ne comporte aucune incidence économique du barrage dans les coûts futurs tant que la négociation politique n'a pas aboutie. Aurélie JOUE rappelle que cette question est le point d'achoppement concernant la création de l'EPTB. Séverine RENARD répond que quand ce point aura été retiré, plein d'autres sujets constitueront des points d'achoppement. Gérard DIEUDONNE ajoute que la problématique de la sophistication de l'ouvrage n'est pas abordée, outre la question du temps d'utilisation. Cette sophistication a un impact lourd sur les coûts. Claude DULAMON ajoute qu'un élément nouveau apparaît dans l'analyse de l'INTERSAGE : il s'agit de la partie touristique. Elle précise que selon cette analyse, le barrage est un balcon sur le Mont Saint Michel et que cette fonction touristique doit être pris en compte. Aude WITTEN répond qu'il s'agit d'un élément de réponse à la sophistication. Patrick MOREL ajoute que le volet touristique n'a pas le même niveau que les effets du RCM au regard de ce qu'elle représente réellement en coûts d'entretien. Le comité technique valide la réservation de l'impact économique de la prise en charge des ouvrages du RCM dans l'estimation des coûts futurs.

Thierry ROBIN indique avoir formulé une demande de modification des pages 40/41 du rapport, pas sur l'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement, mais sur leur répartition entre les EPCI-FP. Il indique que la SPL n'est plus d'actualité, car le conseil départemental n'a juridiquement pas la possibilité de participer à la SPL. La ventilation des participations est actuellement travaillée avec les trois EPCI-FP et une réunion de travail est prévue mi mars sur le sujet. Il propose que les indications économiques des travaux de rehaussement de la Digue de la Duchesse Anne soient retirées du rapport. Laurent TRAVERT note cette demande. Il observe qu'il est difficile de faire des projections sans tenir compte du financement des travaux. Olivier LEMAITRE élargit la question en demandant si on est capable de prévoir le portage de gros investissements et l'intégrer dans le même calcul en fonctionnement. Véronique FUOC répond que la charge financière des 12 M€ HT à financer n'a pas été prise en compte, à défaut de connaître le taux de subventions de cette opération de façon précise. En revanche, il a été pris en compte un coefficient de récurrence qui traduit les charges récurrentes liées à l'investissement que l'on fait au titre des frais d'entretien. Le coefficient est de 3%, donnant une charge de 216 000 €/an. Elle indique que le coût net résiduel est estimé à 2.8 M€. Le retrait des estimations concernant le RCM et de la Digue de la Duchesse Anne est d'environ 8% du total des coûts. Thierry ROBIN demande toutefois que le chiffrage soit retiré en l'attente d'un accord politique entre les collectivités concernées. Le comité technique valide le retrait du chiffrage de ces travaux.

Véronique FUOC présente la carte des coûts actuels sur le périmètre des quatre SAGE. Elle indique que ces coûts sont détaillés par structure dans le rapport. Aurélie JOUE demande à quoi correspondent les frais de structure et comment elles ont été évaluées pour les EPCI-FP. Véronique FUOC rappelle que des réunions de travail ont eu lieu en novembre et en décembre pour valider ces hypothèses et renvoie aux comptes rendus de la réunion. Aurélie JOUE demande comment ont été évalués les coûts de la CC d'AVRANCHES. Véronique FUOC répond que les estimations de coûts actuels des EPCI-FP ont systématiquement communiqués par écrit par les EPCI-FP. Patrick MOREL demande si des questions et des demandes de corrections peuvent être formulées par les participants au COTEC. Véronique FUOC valide ce fonctionnement en rappelant que les destinataires du rapport de phase 2 ont déjà été invités à formuler leurs observations entre le 22 décembre et le 22 janvier.

Véronique FUOC présente la carte des coûts futurs. Sur le secteur Sée – Cotiers Granvillais, l'économie actuelle a été maintenue à défaut d'adoption du SAGE. Elle ajoute que sur ce secteur, les coûts futurs pourront évoluer en fonction des indications contenues dans le SDAGE, dont le chiffrage a été communiqué au groupement la semaine dernière. Aude WITTEN demande

pourquoi il n'y a aucun chiffrage sur le secteur de la SELUNE pour ce qui concerne la PI. Véronique FUOC répond que c'est parce qu'aucun coût n'a été porté à la connaissance dans le cadre d'un document de planification. Aurélie JOUE ajoute qu'un PPRI est en discussion depuis 10 ans sur la SELUNE. Aude WITTEN demande au groupement comment ces coûts seront complétés. Gwendoline PAUL observe que le projet de PPRI est en cours depuis 10 ans et indique qu'il sera difficile de l'intégrer. Véronique FUOC indique qu'il sera possible de faire des calculs de sensibilité et regarder comment agencer la planification de certaines actions pour raisonner en termes de capacité de financement. Elle poursuit en soulignant que le travail qui reste à faire est d'affiner la planification des actions dans le temps. Aurélie JOUE observe que les documents sont déjà lissés sur 10 ans et que le travail de planification sera à cet égard peu utile. Véronique FUOC expose la méthode d'évaluation des coûts sur les autres secteurs. Sylvie LEROY demande comment ont été évalués les coûts de structure. Véronique FUOC renvoie l'évaluation des charges de structure travaillée lors des réunions de travail préalables en novembre et en décembre avec les animatrices de SAGE. Elle observe que les charges de structure représentent environ 10% des charges globales, ce qui semble une appréciation correcte. Aude WITTEN observe que les évaluations de frais de structure ne sont pas optimisées en fonction des scénarios. Véronique FUOC confirme. Elle précise que ce travail sera éventuellement à effectuer dans un deuxième temps, une fois que la méthode d'évaluation des coûts aura été validée.

Claude DULAMON demande à ce que soit précisée la participation de la CC d'AVRANCHES pour les SBV auxquels elle adhère. Véronique FUOC répond que cette indication sera ajoutée en annexe du rapport de phase 2. Claude DULAMON demande comment les nombres d'habitants ont été évalués. Véronique FUOC répond qu'il s'agit du nombre d'habitants concernés par le SAGE. Les échelles communales ne sont pas nécessairement les bonnes. Elle rappelle que les hypothèses de nombre d'habitants ont été communiquées à l'InterSage début octobre. Ces hypothèses restent en attente de validées. Le comité technique demande à ce que le nombre d'habitants soient validés.

Véronique FUOC indique que deux clés de répartition ont été projetées à titre d'illustration : le nombre d'habitants DGF et le revenu horaire par habitants. Il s'agit de clés publiées à l'échelle des communes par l'INSEE. Elle observe que dans ce type de projection, la pratique est de mixer des clés techniques et financières. Après discussions, le comité technique valide la clé suivante :

50 % :  $(\text{Population totale} * \text{Surface de la commune sur l'UH} / \text{Surface totale de l'UH}) * (\text{Population DGF Commune} / \text{Population DGF totale})$

50% : Potentiel fiscal

Véronique FUOC fait un point sur la démarche d'actualisation des rapports de phase 1 et 2 concernant les missions hors GEMAPI rattachées au grand cycle de l'eau. Les documents de planification sont en cours de collecte par l'INTERPAGE. Véronique FUOC renvoie au tableau détaillé produit en annexe des documents communiqués préalablement à ce comité technique.

Concernant la stratégie, Laurent TRAVERT indique que les CC sont déjà en train de s'organiser dans le cadre des fusions. Laurent TRAVERT observe que le travail avec les EPCI-FP est fondamental et devient urgent. Aurélie JOUE demande comment la mission d'appui à la compétence GEMAPI s'organise du côté de l'Etat. Claude DULAMON répond qu'un groupe de travail s'organise avec la DDTM 35 et devrait être opérationnelle sur mai/juin. Aurélie JOUE observe que c'est décalé par rapport au timing des EPCI-FP. Joseph BOIVENT confirme ce point de vue. Il indique que les réunions de travail se font sur les compétences obligatoires et qu'il n'est pas utile d'attendre la carte définitive du SDCI. Claude DULAMON propose la tenue d'une réunion à l'échelle de la Baie pour chaque bassin versant sur la GEMAPI, en considération de l'instruction ministérielle. Didier L'HOMME propose de faire une présentation en deux temps : un premier

temps GEMAPI et un deuxième temps compétences hors GEMAPI. Joseph BOIVENT propose d'attendre une semaine pour voir les autres élus de l'INTERPAGE pour fixer les choses en termes de communication. Il indique que le prochain bureau de l'INTERPAGE se tiendra le 16 février prochain.

Véronique FUOC présente les prochaines échéances de l'étude. Elle indique qu'il est important que les destinataires des documents fassent leurs observations sur les documents envoyés préalablement aux réunions. Cette proposition de calendrier d'achèvement de l'étude est validée par le comité technique.

## PROCHAINES ECHEANCES

Bureau de l'INTERPAGE : 16 février 2016

Séminaire organisé par la mission d'appui de l'Etat : fin avril / début mai 2016

Ateliers de communication aux EPCI-FP : fin mai 2016